

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3335 - Lundi 11 février 2019 - Prix : 200 Fc

ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

Quel plan B pour le parti Juwa ?



**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Février 2019**

Lever du soleil:
06h 05mn

Coucher du soleil:
18h 37mn

Fadjr : 04h 53mn
Dhouhr : 12h 25mn
Ansr : 15h 52mn
Maghrib: 18h 40mn
Incha: 19h 54mn



TÉLÉCOMMUNICATIONS

**Le câble international Fly
Lion 3 atterrit à Moroni**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le câble international Fly Lion 3 atterrit à Moroni

Le câble Fly Lion 3 est déjà à Moroni. La liaison historique est faite hier dimanche à la plage d'Itsandra en Grande-Comore. La réception officielle s'est faite en présence du ministre des transports et des télécommunications et du directeur de la société Comores câbles. Ce câble qui relie les Comores au monde a été financé à hauteur de 14 millions d'euros par trois parties dont les Comores.

Le ministre des télécommunications et celui des finances et du budget, le directeur de Comores Câbles et le représentant de la Banque mondiale aux Comores ont accueilli officiellement le câble Fly Lion 3 à la plage d'Itsandra. Il s'agit de l'un des projets phares du pays en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Fly Lion 3 est un projet d'infrastructure de l'océan indien qui regroupe trois sociétés à savoir ; Comores Câbles (Comores) et deux sociétés françaises en l'occurrence Orange et SFR



Arrivée du câble Fly Lion3 à la plage d'Itsandra

et bientôt Telma. « Pour les Comores, c'est la Banque Mondiale qui a financé à 100% la partie comorienne », révèle Ali Karane, directeur général de Comores Câble qui définit ce raccordage comme un câble de secours qui va relier le câble EASY à Moroni pour re-

joindre Mayotte pour le Lion 2 et repartir à Mahajunga.

Selon le directeur de Comores Câbles, l'océan indien fait toujours face aux aléas climatiques. Parfois, il se trouve que le câble EASY est coupé, alors bonjour les perturbations. « Des

fois quand le câble EASY se casse en mer, on est déconnecté du monde. Le temps d'aller chercher le bateau pour résoudre le problème, ça devient trop long. Désormais avec Fly Lion3, on trouve rapidement une alternative sans être isolé du monde », poursuit-il.

Par rapport à la capacité, le ministre des télécommunications tient à rappeler qu'EASY regroupe 28 sociétés et que chaque société reçoit la capacité par rapport à ce qu'il a donné. Ainsi, depuis 2010, la capacité des Comores chez EASY était 5.6 Go avant de passer à 26 Go en 2018. « Avec Fly Lion 3, les Comores ont une capacité de 4000 Go puisque nous sommes actionnaires majoritaires avec un 11 milliards de nos francs », avance Abdallah Sarouma. Avec Fly Lion 3, les Comores ont largement la capacité que tout opérateur opérant dans la région ou dans l'Océan Indien peut transférer via Moroni le câble international EASY vers une autre destination. Ce qui n'était pas possible avant.

Ibnou M. Abdou

CHRONIQUE / AU NOM DU DROIT

La Cour suprême ou l'éloge du zéro

L'on a jadis écrit sous forme de boutade à propos de la haute juridiction. On s'interrogeait sur le rôle de celle-ci face à la forfaiture : la Cour suprême, canal ou digue ? Comme, à l'inverse de certains, nous sommes attachés encore à quelques principes élémentaires du droit, nous ne l'avons pas, nous, condamnés sans preuves. Nous avons observé et jugé sur ses actes. Il est clair que depuis le 12 avril 2018, elle a plus accompagné que freiné la cabale contre nos institutions. Elle a accepté de donner un avis sur les pleins pouvoirs du président lors même que la Constitution réservait ce droit à la Cour constitutionnelle. Elle a accepté d'exercer les pouvoirs transférés de la Cour constitutionnelle, lors même qu'elle sait qu'il n'y avait pour toute la République qu'un seul juge constitutionnel. Elle a décidé que le décret du Président convoquant le collège électoral est un « acte purement politique » lors même qu'elle sait que la Cour constitutionnelle avant elle, en a jugé au moins un et l'a même annulé. Puis, elle s'est vautrée dans la forfaiture en validant un référendum organisé en violation de la Constitution pour en créer une et s'est vu belle dans les habits du juge électoral. Résultat, samedi dernier, un arrêt fixant une liste définitive à une élection anticipée ahurissant dans l'éloge du zéro. Voilà que la Cour suprême a jugé avec zéro fon-

dement légal applicable, en affirmant des considérants avec zéro motivation de ce qu'elle arrête.

Zéro fondement légal

C'est assez comique, mais l'on s'en délecte des visas de l'arrêt. L'on se glose des articles de lois cités. Que la République nous en excuse, ça ne doit pas vraiment la faire marrer. La Cour suprême vise deux lois organiques pour fonder son action en tant que juge électoral. La première est celle du 26 juin 2014 portant attribution de la Cour constitutionnelle et la deuxième, celle du 06 septembre 2014 portant sur l'élection du président de l'Union. Outre qu'il s'agit de textes d'avant la nouvelle constitution, ces deux lois organiques ne sont plus en vigueur depuis le 06 août 2018. La Cour suprême c'est basé sur une loi organique d'un autre juge qui plus est mort depuis un semestre. Elle ne dispose pas des procédures, des attributions ni règles de composition de la défunte cour. Il lui fallait alors une nouvelle loi organique pour l'investir en tant que nouveau juge électoral. La Cour s'est aussi appuyé sur celle d'une élection présidentielle ancien format. Jusqu'à aujourd'hui, c'était l'article 13 de la Constitution, désormais c'est le 53. Il n'y a pas que le numéro qui a changé, mais toute la logique. Plus de primaire mais deux tours. Plus de trois

finalistes mais deux candidats. On est plus élu au plus grand nombre mais à la majorité absolue. Le mandat n'est plus renouvelable mais le tour de l'île. Autant de changements qui réclament une autre loi organique comme l'exige l'article 53 nouveau. Nous ne disposons ni de l'une ni de l'autre avec un code électoral qui parfois contredit la constitution quand il ne se contredit pas lui-même. Cet arrêt est dépourvu de toute base légale.

Zéro motivation juridique

Au-delà, la Cour suprême semble se satisfaire de beaucoup de déduction dont on ignore le cheminement logique. Les honorables magistrats ont ignoré le syllogisme juridique. Le candidat Juwa est invalidé au motif que le secrétaire général n'a pas signé l'acte de candidature. Qu'importe si les statuts du Parti eux-mêmes ont prévu la suppléance du secrétaire adjoint en cas d'empêchement. Qu'importe puisque les juges de la Cour suprême ignorent qu'un justiciable condamné à une peine privative de liberté est empêché. Non, il faut en apporter la preuve. Les statuts de Juwa ont été clairs, le juge suprême les a jugé obscurs, à rajouter une condition qui n'y figure pas celle d'un mandat.

Plus étonnant encore est le traitement de contestation des patrimoines.

Il suffit qu'un tel déclare qu'un autre a omis pour le juge constate l'omission. Sans justification outre-mesures, que celle d'un considérant sous forme d'affirmation. On rappellera qu'il y a eu une liste provisoire, que la Cour a déjà eu à vérifier les dossiers, méticuleusement on l'espère, faut-il alors déduire que des omissions aussi évidentes aient échappé à leur jugement ? Si personne ne les avait contestés ? On le saura jamais... une chose est sûre, c'est assez troublant de faire appel d'une décision devant le même juge. Cela donne le sentiment d'une cour qui, à quelques jours d'intervalle se déjuge.

Face à une forfaiture constitutionnelle, il n'y a généralement que deux leviers à activer pour y faire face : les autres institutions et le peuple souverain. Le second est atone et les premières sont alignées. Que reste-t-il alors ? Il reste l'autre voie ménagée par le droit pour que les deux leviers trouvent à s'expliquer en même temps : le suffrage universel. Hélas, il votera dans une situation où l'on ignore la législation électorale mais qu'importe, la forfaiture doit s'arrêter, le suffrage le fera, par les urnes. C'est par la démocratie que la République s'en sortira. Il faut l'espérer.

Mohamed Rafsandjani

Doctorant en droit public
Chargé d'enseignement et de recherche à l'Université de Toulon

ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

Quel plan B pour le parti Juwa ?

La candidature d'Ibrahim Mohamed Soulé à la présidence de l'Union a été invalidée par la Cour suprême. Le secrétaire général adjoint du Juwa a d'ores et déjà annoncé le nom du plan B du parti.

Le parti Juwa a vu 3 de ses prétendants évincés par la section administrative statuant en matière électorale ce 09 février. Il s'agit de Ibrahim Mohamed Soulé, pour la présidence de l'Union, de Mahmoud Mohamed Elarif pour le gouvernement de l'île d'Anjouan et de Aladine Daroumi pour celui de Mohéli.

Le secrétaire général adjoint du Juwa, Abdou Said, rencontré juste après la délibération définitive de la

Cour, dans le quartier général du Juwa, a affirmé que la formation politique avait un plan B.

Quel est-il ? « Comme nous connaissions à l'avance, les manigances de la cour, nous avons jugé bon de mettre en place des passerelles », a-t-il fait savoir. Et de citer le nom du candidat en question : « pour la présidence de l'Union, nous avons un deuxième candidat qui est là, qui est Me Mahmoud », avant de préciser qu'il allait convoquer « le conseil politique pour voir quelles étaient les modalités à suivre pour valider sa candidature ».

Il en est de même pour le gouvernement de l'île d'Anjouan, toujours selon notre interlocuteur. « Nous avons aussi une deuxième soupape,

qui est le député Nassim comme la candidature du prétendant qui avait été investi par le parti n'a pas été validée », a-t-il révélé.

Concernant l'invalidation des candidatures de son parti, le Sga est amer et dit ne pas comprendre la décision de la chambre de la Cour suprême. « Elle dit que ma signature n'est pas valide alors qu'il est de notoriété publique, que le titulaire est empêché parce qu'il est en prison ; la suppléance du Sga est prévue pour ce genre de cas », a-t-il pesté. Et de poser un autre problème selon lui : « outre celle d'Ibrahim Mohamed Soulé, j'ai aussi parrainé la candidature de Ahmed Abdallah Mohamed, prétendant au gouvernement de Ngazidja, et bizarrement, celle-ci a été retenue ; je suis surpris par cette poli-

tique de deux poids deux mesures, il y a réellement un problème et il faudrait que la Cour parvienne à nous expliquer ». Tout « en ne comprenant pas l'attitude de la section administrative qui veut gérer le règlement intérieur de notre parti ».

Pourquoi choisir Me Mahamoud et non El-Macelie ou Fahmi, qui sont deux autres candidats membres du parti Juwa ? Il faudra sans doute attendre la réaction de ces derniers et de leurs soutiens respectifs pour évaluer en faveur de qui le rapport de force jouera, en l'absence d'une consigne officielle du leader et président d'honneur du parti d'Ahmed Abdallah Mohamed Sambi.

Fsy

ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

Ibrahim Mohamed Soulé et Mohamed Ali Soilih définitivement recalés

La section administrative de la Cour suprême statuant en matière électorale a rendu publique la liste définitive des candidats autorisés à la prochaine présidentielle. Sans surprise, Ibrahim Mohamed Soulé du Juwa et Mohamed Ali Soilih de l'Updc ont été écartés de l'échéance électorale. Comme souvent, les cartes du jeu politique devront être rebattues à la toute dernière minute.

La section administrative de la Cour suprême statuant en matière électorale, a rendu son arrêt définitif le 09 février dernier, qui est, rappelons le, sans possibilité de recours. Des 20 candidats initialement déclarés pour la course présidentielle, elle n'en aura retenu que 13.

13 candidats autorisés pour la conquête de Beit Salam. Et deux candidats de poids en moins. La rue sur ce coup-ci a eu raison ; leur éviction était dans toutes les bouches ces derniers temps. Ainsi, celui qui a été investi par le principal parti d'opposition, le Juwa, Ibrahim Mohamed Soulé a été éliminé de la course. La requête introduite par un membre éminent de la formation politique a reçu l'oreille attentive de la haute juridiction. En effet, Said Jaffar El-Macelie reprochait au candidat de n'avoir pas été investi par la bonne personne. Selon l'arrêt de la Cour lu par la présidente de la section administrative, Harmiat Ahmed, « (...) considérant



que la lettre d'investiture du candidat Ibrahim Mohamed Soulé signée par Abdou Said, secrétaire général adjoint ne fait état d'aucun mandat autorisant ce dernier à signer ladite lettre en lieu et place de Ahmed Hassan El-Barwane, actuel secrétaire général du parti Juwa, que le candidat n'apporte pas la preuve de l'empêchement ou de l'absence du secrétaire général pour justifier sa suppléance, que dans ces conditions la candidature de Ibrahim Mohamed Soulé ne saurait être retenue ».

Mohamed Ali Soilihi, dont la candidature a été attaquée par Bourhane Abdallah (écarté définitivement de la course) a été éliminé. Le leader de

l'Updc, de l'Union de l'opposition a vu sa candidature rejetée pour « dissimulation », d'une partie de son patrimoine. « Bourhane Abdallah, en appui de sa requête a versé un décret de 2011 relatif à la rémunération des membres du gouvernement et une copie des statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée Wako Hasas (?) au capital de 7 milliards 365 millions et dont l'objet social porte sur la commercialisation de voitures de luxe, l'import export, le tourisme et l'hôtellerie. Que l'examen des pièces produites, révèle que sous le couvert de prête-noms, dont Nouria Aboubacar (épouse de Mamadou), Echata Minhadjji et Soibirata Minhadjji nées à

Mbeni, des proches, et Houmadi Abdallah, ancien ministre, Mohamed Ali Soilihi a fait enregistrer en 2008 la société au service des domaines pour un montant de 220 millions à une époque où il occupait le poste de ministre des finances au vu de la déclaration contenue dans son curriculum vitae (...). Pour la présidente de la section administrative, « la déclaration de patrimoine de Mamadou fait apparaître d'importantes omissions qui constituent une dissimulation volontaire de la consistance réelle de son patrimoine et partant, entache la véracité et la sincérité de ladite déclaration ». Raison pour laquelle, toujours selon la cour, « sa candidature est invalidée ».

En outre, il faut noter que l'ambassadeur Soilih Mohamed Soilihi, que le leader du Front démocratique, Moustoufa Said Cheikh ou encore Bourhane Abdallah, qui n'ont pas été retenus lors de la publication provisoire de la liste des candidats autorisés à briguer la magistrature suprême avaient tous introduits des recours. La section administrative les a définitivement recalés ce samedi. Un autre postulant à Beitsalam, Youssouf Boina, issu comme Mamadou de l'Updc, a lui, décidé de se retirer de la course.

Il y a 3 ans, 25 candidats guéroyaient pour se hisser au sommet de l'Etat. 3 ans plus tard, il n'y en a « que » 13.

Faiza Soulé Youssouf

ENERGIE

Bernard : "L'état des groupes est critique mais pas désespéré"

Depuis quelques jours, la Société Nationale d'Electricité des Comores (SONELEC) dit commencer des révisions des groupes de la centrale thermique de Voidjou. Mais selon le chef de la maintenance de cette dernière, SONELEC lui a promis des pièces mais elles ne sont toujours pas arrivées.

Depuis quelques jours, Moroni et ses environs vivent dans les délestages électriques et la société annonce des perturbations sur le réseau. Et cela est dû à la révision des centrales thermiques de la Société Nationale d'Electricité des Comores (SONELEC). Et cette dernière a avancé un délai de 45 jours pour procéder à la révision de la totalité des groupes électrogènes. Interrogé, le chef de la maintenance de la centrale de Voidjou dit ne pas savoir à quoi correspond le délai avancé. « Les groupes tournent en même temps et ils doivent être révisés en même temps. Mais on a pris des retards et c'est pourquoi nous sommes dans cette situation, affirme Bernard.

Pour la révision des groupes, si j'ai les pièces à ma disposition, il me faut une semaine pour un moteur. Et SONELEC m'a promis des pièces mais elles ne sont pas là ». Selon un haut responsable de SONELEC qui suit le dossier, les pièces de maintenance sont attendues pour la mi-février. Pour la centrale thermique de Voidjou, certains moteurs doivent être révisés après 7000 heures et d'autres à 12 000 heures. Et Bernard n'a fait ni l'un ni l'autre. « Au début, on fournissait les

pièces à Caterpillar et on faisait la maintenance par la suite. Mais actuellement, on n'a pas d'argent car on ne pouvait pas fournir des pièces à la Mamwé et pourtant ce que nous avons fourni, on n'a pas été payé », montre-il.

A la centrale de Voidjou, l'état des groupes est critique mais pas désespéré selon Bernard. Actuellement, c'est seulement quatre groupes qui tournent et deux qui sont à l'arrêt. Vu la vétusté des pièces, le chef de la maintenance de la centrale était obligé de réduire la puissance des groupes. En ce jour, la puissance des groupes tourne autour de 60 à 70%. « On devrait faire des maintenances et les échéances n'ont pas été respectées. Il ne faut pas attendre longtemps sinon on risque de tout casser et tout perdre », prévient-il, avant de préciser que « les moteurs peuvent tourner en pleine puissance mais ça risque de tout casser en 10 min. C'est pourquoi j'ai dit qu'au delà de certaines limites, cela devient compliqué ». Ce dernier appelle le gouvernement à budgétiser la maintenance et faire le travail correctement. Ces derniers temps, SONELEC ne cesse d'annoncer l'arrivée de 7 groupes neufs pour renforcer la production. « Tant que la maintenance ne se fait dans les délais requis, SONELEC serait dans les mêmes situations », insiste-t-il.

Au 31 décembre 2018, selon nos sources, l'ex-Ma-mwé devenue aujourd'hui SONELEC doit à la société AMP plus de 580 millions fc. Un recapitulatif financier complet des services qu'elle a fournis à la Ma-mwé depuis l'origine. Et Bernard a montré qu'un



Bernard chef de la maintenance à la centrale Voidjou

premier versement a été fait. « Un premier paiement à hauteur de 50% a été fait et j'attends la confirmation. Et cela fait suite à une rencontre que j'ai eu avec le secrétaire général du gouvernement vendredi dernier », avance Bernard. A l'issue de cette rencontre, les deux parties se sont entendus de prolonger le contrat de 3 mois afin de régler tous les contentieux et que tout redevienne normal au sein de la société. « Notre contrat arrive à terme. Mais actuellement la situation est un peu compliquée surtout avec les élections qui approchent. On s'est mis d'accord de régler tous les problèmes et faire un point après si on prolonge notre contrat ou pas », indique-t-il, avant d'ajouter que « s'ils veulent qu'on reste, on restera ». Mais selon

nos dernières informations, le gouvernement comorien aurait pris contact avec une société malgache dénommée FRESE pour assurer la maintenance.

Au début du contrat, la société AMP s'était engagée à assurer la formation de certains cadres de la Mamwé dans le domaine de la maintenance. Prévu au mois d'octobre dernier, la formation a pris aussi du retard à cause de la dette. « Les retards de la révision des groupes et la formations sont tous liés à la dette de l'ancien Ma-mwé. Maintenant, je suis en train de préparer les courriers et la formation devrait se faire dans ces trois mois de prolongation mais je ne vais pas avancer de date », conclut-il.

Mohamed Youssouf

HABARI ZA UDUNGA

Face à ce monde devenu si déraisonnable

Dans nos îles de la lune, nous excellons dans l'art de cultiver le superflu. Il y a quelque chose d'insaisissable dans notre manière de vivre, dans certains de nos comportements et surtout dans les paroles que nous débitons à toute heure du jour et de la nuit.

A tel point qu'une grande partie de notre jeunesse a commencé à perdre les repères de notre société de plus en plus déboussolée. Dans un livre tiré de sa thèse en anthropologie : « Le pouvoir de l'honneur », l'ancien ambassadeur de l'Union des Comores à Bruxelles a fait une analyse pertinente des rapports sociaux à Ngazidja sous le prisme du grand mariage que d'aucun appellent le Grand Mirage vu les déconvenues et les désillusions qui l'accompagnent le

plus souvent.

Dans la même lignée, il serait intéressant qu'un jour, nos sociologues, ethnologues et autres politologues sous les cocotiers se penchent sérieusement sur la question du Pouvoir à Ngazidja et essayent d'analyser où se situent les blocages, qui font que nous nous complaisons dans cette situation qui en apparence, nous donne l'impression d'avancer alors que nous faisons du sur place. Situation à l'image du "Djaliko" cette danse où l'on fait un pas en avant et deux pas en arrière.

C'est principalement dans l'île de Ngazidja où l'on se refuse obstinément à s'atteler au moindre changement, dans la mesure où la lutte pour la question du Pouvoir demeure toujours une fin en soi. Ainsi, loin de nous offrir, une tribune pour annoncer des idées novatrices, des propositions concrètes,

la campagne électorale qui s'en vient avec ses treize prétendants, risque de devenir un champ où les uns et les autres jouent aux effets de manche et autres slogans à l'emporte-pièce.

Nos compatriotes n'ont-ils pas assez de jugement pour reconnaître le bon grain de l'ivraie. Ils ont les yeux ouverts Ils refusent de s'enfermer dans des carcans, c'est une des données du moment. Tenons leurs un discours responsable loin des formules toutes faites et autres discours de circonstance. Il est donc impératif d'essayer de préconiser des solutions terre à terre dès à présent, sauf si nous voulons que, dans quinze ans ou vingt ans, nous retrouvons sur la même ligne de départ.

Nous pouvons, qu'à la lumière de la campagne qui va démarrer, les candidats sauront raison garder, et éviter de s'enfermer dans des querelles by-

zantines pour que les citoyens que nous sommes, puissions faire un choix raisonné. Les divisions régionalistes et paternalistes pour ne pas dire insulaires, doivent laisser libre cours à des débats basés principalement sur l'intérêt général.

Il faudrait que l'ensemble de la société prenne conscience de ce qui fait son fondement et examine les principes et les valeurs de base qui la soutient. L'arrogance des uns et l'irresponsabilité des autres sont devenues le moteur qui nous guide depuis des décennies. Les habitants des îles de la lune ont droit au respect en tant qu'êtres humains doués de ... raison face à ce monde devenu si déraisonnable.

Mmagaza

FÉDÉRATION COMORIENNE D'ATHLÉTISME

Du bruit dans la communauté d'Athlétisme

Akim Ahamada, médaillé d'Or du 1er marathon international des Comores, était sélectionné par la Fédération Comorienne d'Athlétisme pour participer au Dubaï marathon international le 25 janvier 2019. Mais arrivé au Kenya, il a été refoulé pour une incorrection, constatée dans son dossier de visa. « Pardon ! C'est de la négligence. Comment rehausser l'image sportive d'un pays avec des dirigeants irresponsables ? », tempête son conseiller technique, Issouf Abdallah.

Votre journal La Gazette des Comores/Hzk presse avait reçu dans ses locaux, Akim Ahamada, du club de l'Athlétisme de Ndrouani, médaillé d'Or du 1er marathon international des Comores, tenu le 2 avril 2009 à Ngazidja, accompagné de son conseiller technique Issouf Abdallah. Notre héros était retenu pour défendre le flambeau national au marathon international de Dubaï. « Moi et le président de la fédération avons fait escale au Kenya. Après un examen minutieux de mon dossier, la Police d'Air et des frontières a déclaré

que mon visa est incorrect. On m'a refoulé. Le chef de la délégation est parti seul », explique l'athlète.

Un coup d'œil jeté sur le visa d'Akim Ahamada surprendra, même un malvoyant. Il est spécifié : Nationalité (Comoros) et date de naissance (Comoros). « C'est une négligence inacceptable. Avant son départ, considérant la chaleur accablante qui prévaut à Dubaï, je voulais savoir si la fédération se préoccupait de sa préparation, s'il y a un suivi médical, ou autre attention appropriée. Il n'y avait rien. On a laissé Akim se livrer à lui-même. Pour moi, l'inacceptable négligence, origine du refoulement à Nairobi, s'explique ici », dénonce le conseiller Issouf. Mais, le commun des mortels s'interroge si l'erreur ou la négligence s'est produite aux Comores ou à Dubaï ?

Le conseiller privé d'Akim lance une autre fléchette : « Tout se passe comme si on a expédié un colis à Dubaï. C'est regrettable ! Je dénonce cette situation lamentable. C'est une négligence au détriment de l'intérêt public et de l'image du pays dans les compétitions internationales ».

Akim Ahamada avait pris part aux



Conseiller Technique (à gauche) et Akim (à droite)

Seychelles en 2011 à un marathon international. « Le 22 janvier dernier à Nairobi, ce qui m'a fait mal, quand on m'a refusé le vol, je n'avais aucun sou, et pour le taxi, et pour l'hôtel. Arrivé à Hahaya le lendemain vers 2h du matin, j'ai été troublé », se plaint le champion de 2009. Le conseiller technique rebondit : « Comment un pays peut espérer, à travers de telle négligence, rehausser son image sportive internationale avec des dirigeants inconscients de l'importance de leur tâche ? D'un ton apaisé, le marathonnien adulé Akim conclut : « Espérons que de telles erreurs ne se répéteront plus jamais au détriment des autres athlètes ! »

Bm Gondet



UNION DES COMORES

Unité- Solidarité – Développement

SOCIETE NATIONALE COMORES CABLES S.A

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un nouveau câble sous-marin en Union des Comores : Fly Lion3

Moroni, le 10 février 2019, la Société Nationale Comores câbles annonce l'arrivée d'un nouveau navire câblé atterri à la plage d'Itsandrapour la pose du câble sous-marin très haut débit Fly Lion3.

Le consortium Fly Lion3 regroupe trois opérateurs : Comores Câbles, Orange et SRR la Réunion.

L'investissement de ce nouveau câble est évalué à 14 millions d'euros, la part des Comores est financée par la Banque Mondiale à travers le projet RCIP4. Ce financement représente 55% du coût global. Les deux autres opérateurs (Orange, SRR la Réunion) ont investi chacun 22,5%.

Long de 400 km le câble sous-marin Fly Lion3, vient renforcer les Comores en offrant des capacités supplémentaires mais aussi en garantissant la protection des flux voix et données des autres câbles.

Il reliera Moroni (Grande Comore) et Kaweni (Mayotte) qui représentent les deux points d'atterrissement. Le déploiement, dans un second temps, d'une extension vers Mahajanga (Madagascar) est envisagé.

Conçu avec une technologie SDH, combinée au multiplexage en longueur d'ondes ; Fly Lion3 offrira une capacité de connexion de 4000Gbps sur 2 paires de fibres optiques Il sera interconnecté à la station câble sous-marin EASSy opérationnel aux Comores depuis 2010.

Avec une participation dans les deux câbles sous-marins (EASSy et Fly Lion3) et dans des investissements majeurs, Comores câbles s'emploie à développer la qualité de service de son réseau national et international pour offrir une connectivité enrichie à ses clients, facteur essentiel pour le développement des TICs pour l'émergence des Comores.

CULTURE- TWARAB

Tout pour revaloriser le Twarab et le live

Le gérant de TL Events, boîte de sonorisation, accompagné d'une jeune équipe dynamique de l'ORTC ont réuni des chanteurs comoriens dans un concert live. Adinane Taan-chik, Soubi, Soulimane Mzé Cheikh et d'autres artistes de la musique comorienne étaient tous là pour animer la soirée. Une initiative pour revaloriser le Twarab et le live.

Revaloriser le Twarab et le live aux Comores, tel est l'initiative du gérant de TL Events, une boîte de sonorisation et une jeune équipe de l'ORTC. Contents, les quelques personnes présentes à ce début d'une nouvelle initiative de faire revivre le live au Comores, se sont dits contents et espèrent que celui-ci ne serait pas la fin de l'aventure. Pour Soulimane Mzé Cheikh, cet événement est nécessaire. « C'est une belle aventure qui devrait

permettre au Twarab de renaitre », lance la star comorienne.

L'objectif de cet événement, c'est d'annoncer aux fans de la musique comorienne que notre lieu de culture qui est l'Al Camar n'est pas mort et que la musique comorienne non plus ». Ce dernier précise que la culture comorienne doit avoir sa place, cette place qu'elle a toujours détenue au quotidien du comorien.

La culture comorienne est en péril. Pour le faire revivre, le natif de Mdé regrette avant tout que les artistes comoriens du twarab plus précisément ne soient plus en activité. « On constate aujourd'hui que le twarab est en voie de disparition. Une des raisons, c'est que les musiciens sont moins nombreux et que de nos jours, la jeunesse s'intéresse moins », avance-t-il, avant d'indiquer que « l'ordinateur ne suffit pas à en faire de la bonne musique. Il ne donnera jamais l'image du



Musique Twarab en live à l'Alcamar

twarab ».

Pour Soulimane l'ordinateur ne s'adapte qu'à la musique urbaine, cette musique de la nouvelle génération. Pour redynamiser la musique comorienne, il précise qu'il se doit d'organiser des événements culturels et musicaux quotidiennement à l'exemple des maliens Amadou et Mariam et du sénégalais Youssou Ndourou qui ont su revaloriser et moderniser leur

culture musicale. Pour redonner une autre image à la culture musicale comorienne, Soulimane appelle les médias, audio-visuels et presse écrite, à choisir les « bons éléments » qui seront plus adaptés à la réalité du peuple et du monde du Twarab.

A.O Yazid

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère de la Santé, de la Solidarité,
de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

Direction Générale de la Santé
Direction de lutte contre le sida

AVIS D'APPEL D'OFFRES
n°DLS/FM/001 /19 UGCF

جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
وزارة الصحة والتضامن ومشاركة المرأة
ادارة العام لمحاربة مرض الايدز

Date d'émission : le 05/02/2019 ;

Dans toute correspondance, rappeler le numéro suivant :

DLS/FM/001 /19 UGCF

Dépôt des offres au plus tard, le jeudi, 28/02/2019 à 11 h 30 mn.

L'OFFRE NE SERA CONSIDEREE QUE SI LE NULERO DE L'APPEL D'OFFRE FIGURE SUR L'ENVELOPPE REPONSE CORRECTEMENT SCHELLEE

AVIS D'APPEL D'OFFRES
Pour la fourniture et l'installation d'incinérateurs dans des structures de santé de l'Union des COMORES.

Dans le cadre du programme de lutte contre le SIDA entre l'Union des Comores et le Fonds Mondial contre le VIH SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, il est prévu l'acquisition d'incinérateurs, l'installation dans des structures de santé du pays, la formation des utilisateurs et la maintenance.

Ainsi, la Direction de lutte contre le Sida (DLS) entreprend de recourir aux services d'entreprises privées compétentes qui seront chargées de la fourniture de 19 incinérateurs et les services connexes. La présente annonce est publiée dans le cadre d'un appel d'offre national et international ouvert.

Les opérateurs spécialisés dans le domaine ayant une expérience suffisante, capables de pouvoir prouver des références solides pour des prestations similaires sont invités à soumettre leur meilleure proposition d'offre à la DLS au plus tard

le jeudi 28 février 2019 à 11 heures 30 mn à l'adresse du retrait des dossiers ci-dessous.

Le dossier d'appel d'offres est à retirer au Bureau de la DLS moyennant le paiement de vingt cinq mille Francs Comoriens (25 000 KMF). Les soumissionnaires peuvent demander des informations supplémentaires jusqu'au 20 février 2019, avant de présenter les offres auprès du Secrétariat de la DLS **Route Kalfane-Asgaraly Tel : 773 94 36 / BP : 6125 Moroni E-mail : dnls_secretariat@yahoo.f.**

-Du lundi au jeudi, de 07 h 30 à 14 h 30 ;
- Le vendredi au samedi de 07 h 30 à 11 h 30 ;

La Direction de lutte contre le Sida (DLS) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises.

Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus aux jours et heures dits. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent demeurer valides pour une période de **90 jours** suivant la date limite de dépôt des offres. Les acquisitions sont financées par le Fonds Mondial.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture des plis à l'adresse ci-dessus indiquée, le jeudi 28 février 2019 à 12 heures .

**Le Directeur
Dr Soulimana Youssouf**